



Compte rendu de la Commission Nationale Paritaire des **CENTRES DE LUTTE CONTRE LE CANCER** du 28 septembre 2017



Le 21 juillet 2017, le ministère du travail a publié l'arrêté de représentativité des Organisations Syndicales dans les CLCC : la CFTC n'est plus représentative. La CFTC étant adhérente de la CCN, UNICANCER précise que le texte conventionnel sera changé pour le bureau de la CSC par : « *organisation syndicale représentative et signataire ou adhérente* ».

Sur les Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE), UNICANCER précise que plusieurs communiqués de presse ont été faits avec la FEHAP, NEXEM et la CRF.

L'ONDAM (Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie) est annoncé à 2,3 % dans le PLFSS 2018 : pour UNICANCER les répercussions budgétaires seront négatives pour les CLCC.

➤ **Ordonnances sur le Code du Travail : incidences pour la branche UNICANCER**

Les ordonnances prévoient 3 blocs de négociations :

- Bloc 1 : 13 domaines réservés à la branche,
- Bloc 2 : 4 domaines dans lesquels la branche peut réserver son exclusivité,
- Bloc 3 : les domaines réservés à l'entreprise.

Après interrogation de la CGT, UNICANCER précise les domaines du bloc 1 sur lesquels la Fédération employeur pourrait négocier :

- ➔ la Complémentaire santé,
- ➔ les mesures relatives aux CDD et contrats temporaires : durée du contrat et durée minimale des temps partiels,
- ➔ les CDI de chantiers : certains Centres font déjà des CDI de mission, dans la recherche clinique par exemple,
- ➔ l'égalité professionnelle femmes/hommes : possibilité de travailler sur un accord cadre période d'essai : UNICANCER indique qu'il est favorable au renouvellement de la période d'essai.

Sur le Bloc 2 :

- ➔ dans le cadre d'UNIFED, une étude est en cours sur la prévention des effets de l'exposition

aux facteurs de risques professionnels,

- ➔ UNICANCER ne s'oppose pas à discuter de l'insertion professionnels et du maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés,
- ➔ sur la question des travaux dangereux, la discussion sera menée au cas par cas,
- ➔ effectif à partir de laquelle les Délégué.e.s Syndicaux peuvent être désigné.e.s, leur nombre et la valorisation de leur parcours syndical : UNICANCER envisage un accord GPEC.

Sur le Bloc 3 : domaines réservés à l'entreprise :

- ➔ Ancienneté, télétravail,
- ➔ Accord entreprise conclu antérieurement ou postérieur à l'entrée en vigueur de la CCN,
- ➔ Prévention des effets de l'exposition aux facteurs de risques professionnels,
- ➔ Pour UNICANCER, il faut prendre le temps. Quels sont les nouveaux champs à explorer et quels vont être les modifications engendrées. Les effets ne seront pas immédiats. Il sera sûrement nécessaire de discuter du périmètre de négociation de la CCN.

➤ **Révision de certains articles de la Convention Collective Nationale des CLCC**

Pour UNICANCER, il s'agit d'évolutions législatives et règlementaires.

FO demande :

- ➔ mettre une phrase pour préciser que les modalités d'attributions puissent être faites centre par centre dans l'article 2.11.5 : nouvelle disposition dont les jours de repos,
- ➔ donner les moyens de formations aux Organisations Syndicales,
- ➔ permettre la transmission des accords locaux à chaque Organisation Syndicale,
- ➔ la présence d'un expert dans la délégation syndicale doit-être en plus du nombre de membres,
- ➔ Article 4.3.2.4 : augmentation des frais de fonctionnement des Organisations Syndicales de 644 à 700 MG.

La CFDT questionne : où fait-on le bilan des accords ?

Pour la CGT, la réunion paraît désorganisée. Les propositions et demandes de la CGT faites lors des dernières paritaires n'ont pas toutes été portées sur les documents. La CGT insiste pour que les chapitres sur la retraite, la formation syndicale et le licenciement économique soient intégralement maintenus.

Article 1.3.3 : Sur la dénonciation de la CCN : la CGT fait un préalable du retrait du paragraphe : « *A l'issue du délai de préavis, le ou les articles dénoncés continuent de s'appliquer pendant un an. Passé ce délai et à défaut d'accord, ils cessent de produire leurs effets.* »

Pour toute réponse, UNICANCER indique qu'il s'agit d'une disposition du Code du Travail.

La CGT continue d'exposer son incompréhension quant à la volonté de la Fédération employeur de renforcer le contenu du contrat de travail par des éléments conventionnels.

Sur l'article concernant le Congé de formation Syndicale, la CGT s'oppose fermement à la proposition de FO de remplacer : « *Les membres titulaires du CE et les représentants du personnel au CHSCT (...)* » Par : « *Les élus (...)* ».

UNICANCER est dans l'attente des décrets des Ordonnances et proposera un accord sur le droit syndical. **Cependant, UNICANCER refuse de réintégrer, sur demande de la seule CGT, le texte initial de l'article 4.2.4.5 sur le financement de la formation syndicale.**

L'avenant sera envoyé début octobre pour signature

➤ Ordre du jour de FO sur les rémunérations et l'évolution de la CCN

UNICANCER indique :

- sa volonté de développer une politique GPEC,
- la question de la PEP est close puisse pas de signature de l'avenant 01-2017,
- il n'est pas concevable que les indemnités de rupture conventionnelle soient identiques à l'indemnité conventionnelle de licenciement
- pas d'augmentations des droits pour événements familiaux, pas de supplément familial,
- pour les salaires, rien,
- les primes dimanche, nuit et jours fériés : c'est de la négociation locale.

➤ Ordre du jour de la CGT

C'est une fin de non-recevoir sur toutes les questions :

- soit les sujets sont clos : salaires, déroulements de carrière, ancienneté...
- soit les revendications sont économiquement difficiles à supporter.

La CGT dénonce la méthode de négociations : seules les propositions employeur sont retenues, les propositions et demandes des syndicats sont tournées en dérision. Dans les Centres, la précarité est de plus en plus visible et il n'est pas raisonnable de balayer d'un revers de main les questions d'augmentation des salaires. Pour le 13^{ème} mois, nous demandons une négociation, ce n'est pas à prendre ou à laisser ! Le passage de B en C ce n'est pas le bout du monde et négocier l'ancienneté n'a rien d'insurmontable.

UNICANCER répond que toutes ces questions sont récurrentes et qu'elles seront systématiquement rejetées.

UNICANCER va proposer un calendrier pour le 1^{er} semestre 2018.